



GOUVERNEMENT

Liberté
Egalité
Fraternité

Accidentologie plaisance et loisirs nautiques Bilan de la saison estivale 2023



Préambule :

Le SNOSAN fonde ses analyses principalement sur les bases de données des CROSS ainsi que des données SNSM, SDIS, CRS et SAMU qui viennent enrichir ces informations (lorsque les CROSS ne sont pas avisés).

Elles sont principalement scindées entre opérations portant sur **les activités plaisance d'une part et sur les loisirs nautiques d'autre part.**

La **plaisance** comprend les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes. Les **loisirs nautiques** comprennent toutes les activités à partir de flotteurs non intégrés dans la plaisance (voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteur (baignade, plongée, isolement par la marée, etc.).

Comme pour l'année passée, le SNOSAN porte, en outre, une attention particulière sur le risque noyade, en lien étroit avec Santé Publique France.

Les observations portent sur la **période estivale qui s'étale du 1^{er} mai au 30 septembre.**

Les statistiques élaborées ne peuvent traduire l'accidentologie totale survenue dans la mesure où certaines opérations, le plus souvent bénignes, ne font pas l'objet d'un compte-rendu ou que certaines opérations ne sont pas identifiables dans les bases de données comme étant associées à la plaisance ou aux loisirs nautiques.

Sous ces réserves, les données recueillies par le SNOSAN, à partir des remontées d'informations effectuées principalement par les CROSS, demeurent une précieuse source pour l'établissement et la hiérarchisation des événements de mer et de leur gravité.

Glossaire :

ADD : Accident de décompression

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CROSS : Centre régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

EPIRB : Emergency position indicating radio beacon

FIN : Fédération des Industries Nautiques

MAS : Maritime Assistance

SAR : Search and rescue

SAMU : Service d'aide médicale urgente

SNSM : Société nationale de sauvetage en mer

SNOSAN : Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SEAMIS : Safety at sea management information system

SITREP : Situation report (compte-rendu d'opération)

SPOC : SAR point of contact

Remarque importante :

Depuis 3 ans, s'agissant des données issues des CROSS, le SNOSAN fondait ses analyses sur une base de données (SECMAR) qui est abandonnée depuis le 1er janvier 2021 pour la métropole au profit d'un nouvel outil (SEAMIS). Les CROSS ultra-marins rejoignent progressivement le nouveau système. Seuls les MRCC de Nouvelle Calédonie et de Polynésie continuent cette année de nourrir la précédente base.

En conséquence, pour la saison estivale 2023, le SNOSAN a basé les chiffres sur l'outil SEAMIS pour l'ensemble des CROSS à l'exception des 2 MRCC présents dans le Pacifique. Ce changement de dispositif ne permet pas pour l'heure d'établir aisément d'évolution sur plusieurs exercices et sur l'ensemble des centres. Seules les évolutions particulièrement marquantes observées d'une année sur l'autre pourront faire l'objet d'une mention dans le présent bilan.

SOMMAIRE

- 03 I - Généralités - Plaisance et Loisirs nautiques
- 12 II - Activités plaisance à voile et à moteur
- 18 III - Loisirs nautiques avec et sans flotteurs
- 31 IV - Les noyades suivies de décès en mer et eaux intérieures

I – GENERALITES PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES :

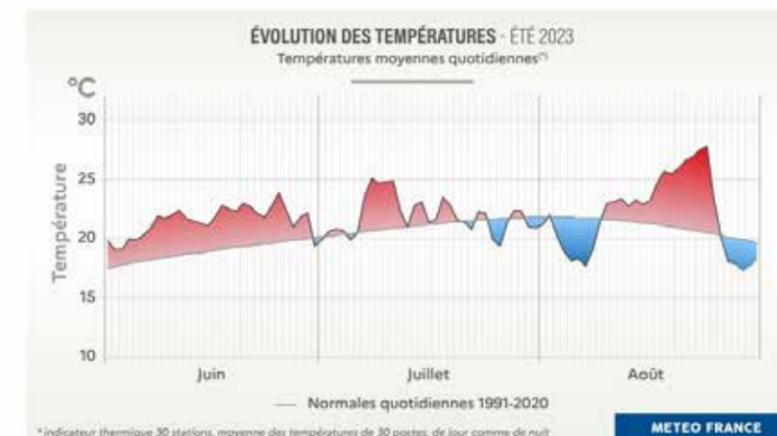
1. Une situation météorologique contrastée :

La saison a été globalement marquée par une alternance de fortes chaleurs (moitié sud de la France) avec un temps mitigé voire automnale dans le nord-ouest et un rafraîchissement général début août. Peu de vents forts ont été observés à l'exception de 2 passages de tempête, Patricia le 2 août et Réa le 28 août.

Bilan météorologique de l'été 2023 :

L'été 2023 au 4^e rang des plus chauds en France

Sur l'ensemble de la saison, la température moyenne de 21,8°C est supérieure à la normale 1991-2020 de 1,4°C. L'été 2023 se classe au **4^e rang des étés les plus chauds** depuis 1900, derrière les étés 2003 (+2,7°C) et 2022 (+2,3°C), et quasiment au même niveau que l'été 2018 (+1,5°C).



source Météo France bilan climatique (juin juillet août)

Les mois de juin et septembre ont été particulièrement chauds alors même que les pics de pratiques sont constatés en juillet et août.



LES ÉPISODES MARQUANTS

Un mois de juin exceptionnellement chaud et ensoleillé sur la moitié nord

La moitié nord a été marquée par un mois de juin chaud avec une anomalie de +2°C à +3°C. Juin 2023 a été le mois de juin le plus chaud jamais enregistré depuis le début des mesures en 1947 sur les régions Pays-de-la-Loire, Normandie, Île-de-France, Hauts-de-France et sur la Bretagne. Ces températures élevées se sont accompagnées d'un temps sec et d'un ensoleillement remarquablement élevé avec plus de 300 heures sur la totalité du mois soit 50% de plus que la normale.

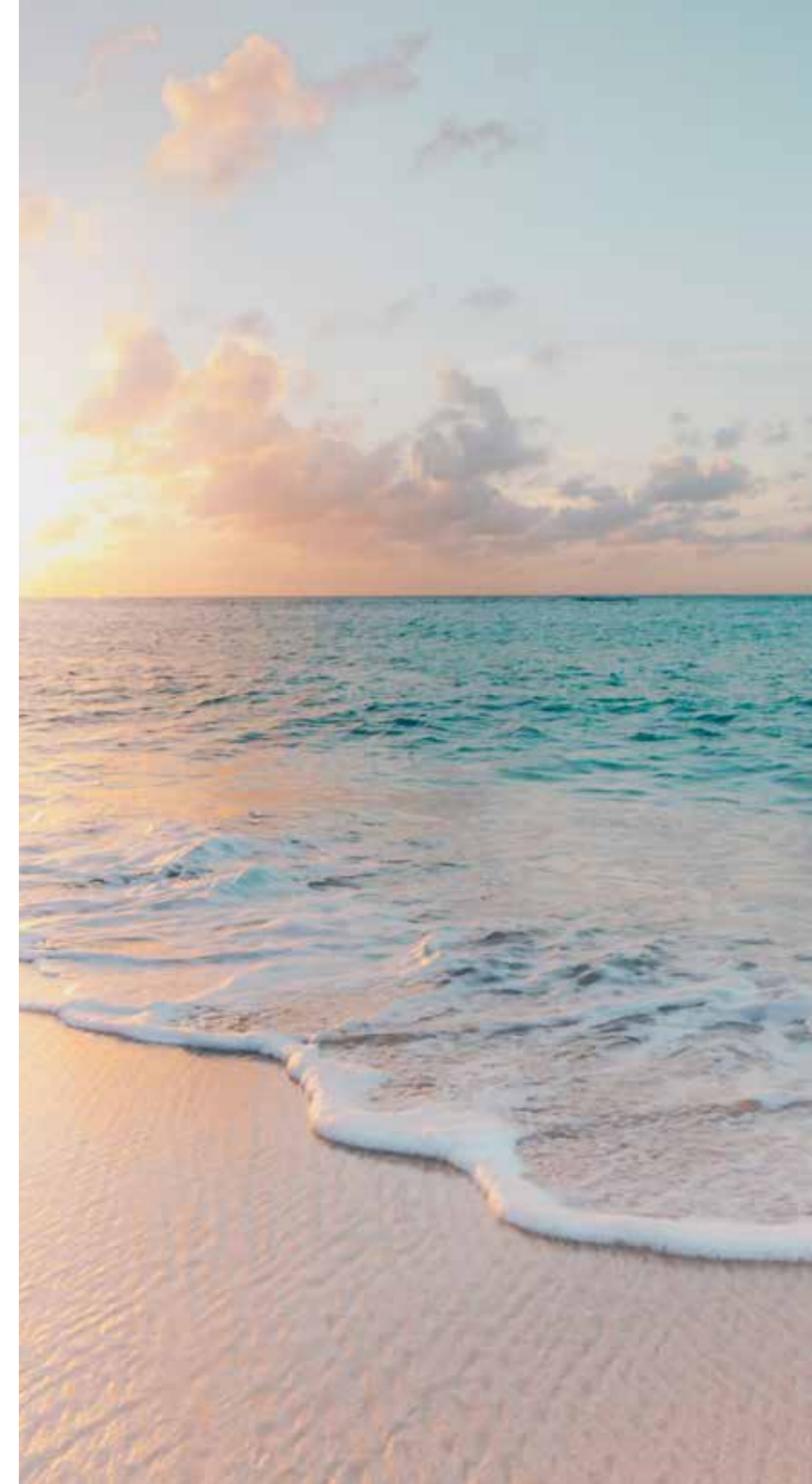
Une parenthèse de fraîcheur au coeur de l'été

À partir du 21 juillet, la France a connu un temps perturbé avec des températures fluctuant autour des valeurs de saison. Les températures maximales sont souvent restées inférieures aux normales, notamment du 24 au 26 juillet.

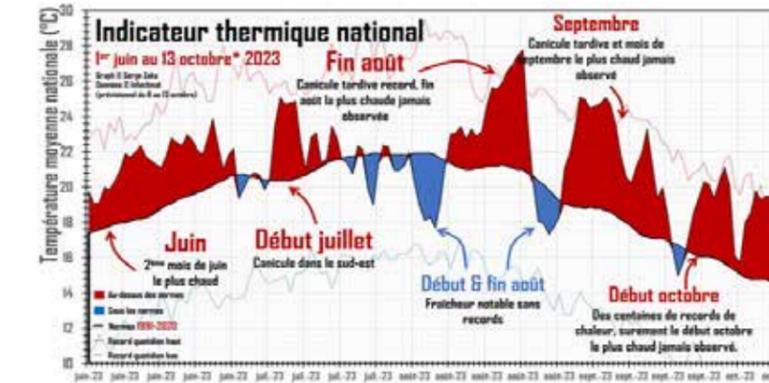
Du 30 juillet au 7 août, la situation générale a été marquée par des pressions plus basses que la normale de la France à l'Europe centrale. Une dépression s'est installée sur le nord de l'Europe et les précipitations ont fait leur retour sur la plupart des régions avec une succession de passages perturbés du 1^{er} au 5 août. Le 2 août, associée à la dépression très creusée centrée sur les îles Britanniques, la tempête Patricia s'est accompagnée sur une large moitié nord de précipitations abondantes et de coups de vent notables pour la période estivale, avec des rafales de 90 à 100 km/h, voire localement 110 km/h sur les caps exposés. La baisse des températures a été très nette sur l'ensemble du pays avec une remontée du mercure progressivement par le Sud-Ouest à partir du 8 août.

Ainsi, au coeur de l'été, du 30 juillet au 8 août 2023, la France a connu une parenthèse de fraîcheur relative. Les conditions météorologiques jour après jour ont été marquées par de fréquents passages pluvieux et des températures le plus souvent basses pour un mois d'août. Sur un large quart nord-ouest de la France, ces conditions ont même été qualifiées d'automnales, par contraste avec le mois de juin sur ces régions : en Bretagne par exemple, le mois de juin a été le plus ensoleillé, le plus chaud et le plus sec.

source Météo France bilan climatique (juin juillet août)



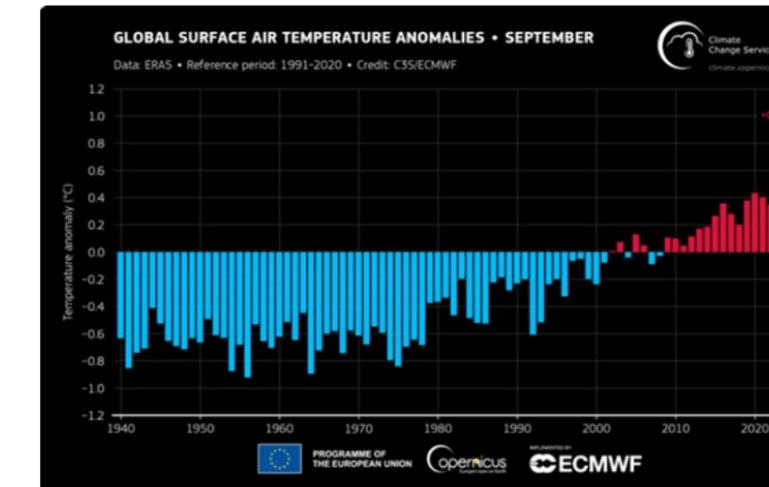
Le mois de septembre a aussi été marqué par des chaleurs hors normes.



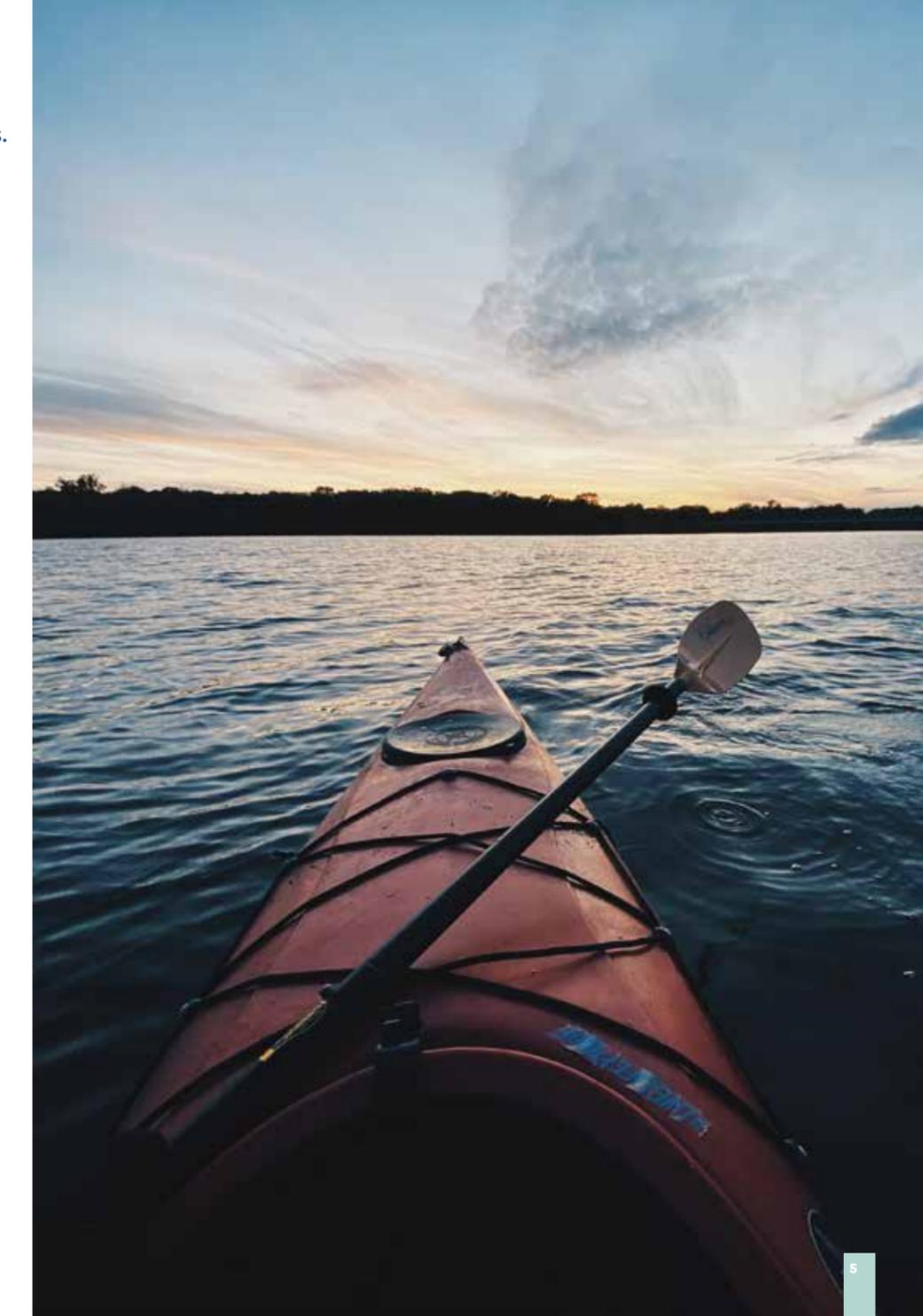
Source : Post X Dr serge Zaka

Le mois de septembre 2023 détient la plus grande anomalie thermique mesurée :

Les moyennes du mois de septembre sont régulièrement à la hausse depuis 2010 et particulièrement élevées en cette année 2023.



Source : Copernicus



L'influence des coups de vents estivaux sur le nombre d'opérations :

Tempête PATRICIA du 2 août 2023 :

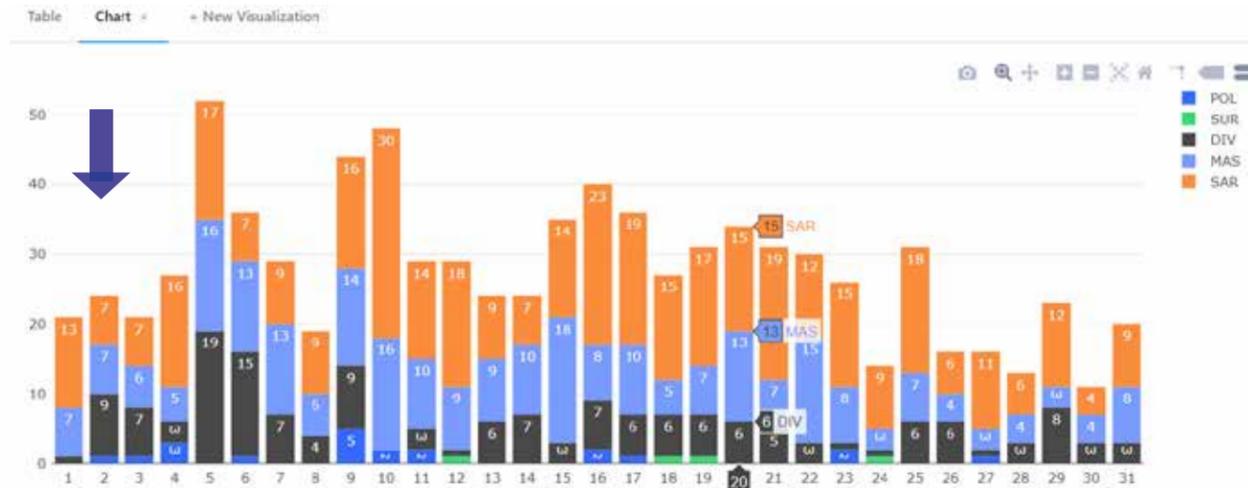
En ce mercredi 2 août 2023, une dépression particulièrement creuse pour la saison, circule sur le sud des îles britanniques avec des vents forts d'Ouest à Sud-Ouest sur le littoral de la Manche et de la façade atlantique. L'état de la mer s'amplifie en deuxième partie de journée du mercredi 2 août, avec un maximum de vagues attendu pour la pleine mer du soir (coefficient 98) .

Quatre départements sont placés en vigilance « Vagues-submersion » :

le Finistère, les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et la Manche. A 18h30, la bouée « Les Pierres Noires », située à proximité de Ouessant mesure 6.2 m de vagues et 11 secondes de période. Des fortes rafales de vents sont également enregistrées, avec notamment 121 km/h à Carteret (50), 113 km/h au Cap de la Hève (76), et 106 km/h à la Pointe du Raz (29). Cet évènement est rare pour la saison estivale.

24 opérations ont été coordonnées par les Cross de Corsen, Jobourg et Gris-Nez durant cette journée.

Nombre d'opérations par jour en août 2023 pour les CROSS Corsen, Jobourg et Gris-Nez :

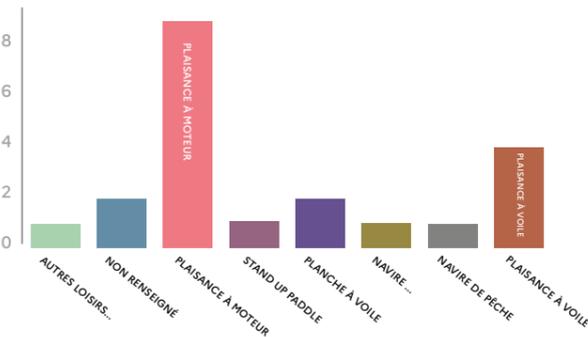


Grace aux messages de prévention, cet évènement n'a pas généré un surcroît d'activité dans les Cross concernés.

Une personne est néanmoins décédée lors d'une baignade à Ouessant.

Les véhicules impliqués dans ces opérations :

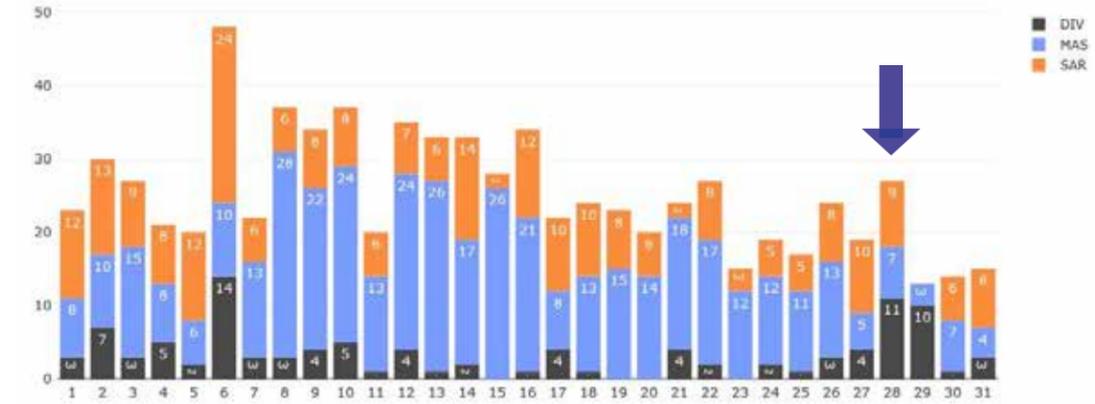
Types de véhicules impliqués



Tempête Réa :

Le 28 août la tempête Réa menace les côtes avec de forts vents d'ouest à nord-ouest et une mer grosse. Les analyses des opérations concernant les activités de plaisance et de loisirs nautiques pour les CROSS La Garde et Corse ne font pas apparaître un surcroît d'évènements.

Nombre d'opérations par jour en août 2023 pour les CROSS La Garde et Corse :





2. Nombre global d'opérations de secours et d'assistance :

Ce document relate de l'accidentologie directement liée à la pratique. Ainsi, le SNOSAN décorrèle les opérations de secours aux plongeurs des supports « plaisance à moteurs ». Les opérations concernant des annexes sont pour leur part intégrées à l'activité plaisance.

La saison 2023 amorce une baisse de 3,35% par rapport à la saison précédente, notamment dans les CROSS gérant les plus gros volumes, soit au total 6249 opérations comprenant 4549 opérations plaisance et 1700 en loisirs nautiques. Ce fléchissement est néanmoins à relativiser selon les activités et les bassins de navigations.

La saison 2022 était marquée quant à elle par 6466 opérations (4707 en plaisance et 1759 en loisirs nautiques).

*La forte baisse du nombre d'opérations du Cross Corse est due aux 110 opérations qui s'étaient déroulées lors de la tempête du 18 août 2022. Pour rappel le nombre de navires coulés, échoués, ou abîmés s'élevait à 90.

Nombre d'opérations par CROSS en Métropole :

Nombre d'opérations par CROSS métropole, saison 2023 (entre parenthèses : l'évolution comparative avec 2022).

| | Cross Gris-Nez | Cross Jobourg | Cross Corsen | Cross Etel | Cross Lagarde | Cross Corse |
|-----------------------------------------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| Plaisance | 154 (-36%) | 357 (+7%) | 506 (-6,3%) | 1246 (-6%) | 1632 (-5,7%) | 316 (-20%) * |
| Loisirs nautiques avec flotteurs | 51 (-24%) | 91 (-25,5%) | 167 (+9,8%) | 314 (-9,5%) | 270 (+7,5%) | 50 (-5,6%) |
| Loisirs nautiques sans flotteurs | 24 (+4%) | 26 (-63,9%) | 110 (+4,7%) | 165 (+2,4%) | 254 (=) | 66 (+1,5%) |

Nombre d'opérations par CROSS en Outre-Mer

(entre parenthèses : l'évolution comparative avec 2022) :

| | Antilles-Guyane | Sud Océan Indien | Polynésie | Nouvelle-Calédonie |
|-----------------------------------------|-----------------|------------------|-----------|--------------------|
| Plaisance | 172 (-36%) | 41 (+64%) | 80 (-9%) | 45 (-34,7%) |
| Loisirs nautiques avec flotteurs | 18 (-40%) | 12 (-20%) | 22 (=) | 8 (-25%) |
| Loisirs nautiques sans flotteurs | 23 (-11,5%) | 24 (=) | 0 0 | 5 (+25%°) |

Rappelons que les données « loisirs nautiques » sont minorées par le fait qu'un nombre significatif d'opérations d'assistance ou de secours se déroulent à proximité immédiate de la zone de plage ou littorale n'impliquant alors pas systématiquement la coordination par un cross.



3. Bilan humain :

99 personnes ont été déclarées décédées ou disparues cet été. Parmi elles, 34 l'ont été pour des causes naturelles.

En plaisance seuls 15 décès sont liés directement à la pratique (7 chutes à la mer, 4 lors d'échouements, 2 chavirements, 1 à la suite d'une chute à bord et 1 lors d'une collision).

En loisirs nautiques les CROSS sont intervenus pour 32 personnes décédées lors de baignades, 14 en plongée (5 en plongée autonome, 5 en chasse sous-marine, 4 en apnée), 2 en VNM, 1 en voile légère et 1 en paddle.

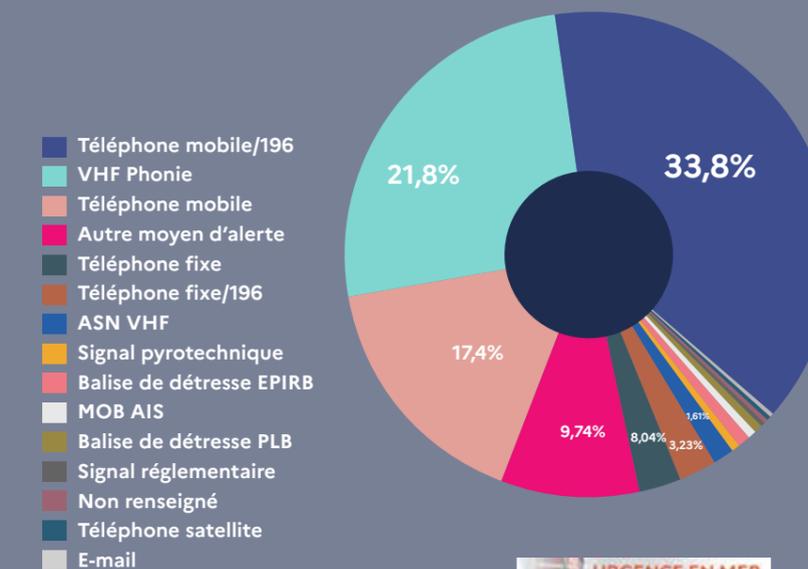
Notons enfin que les opérations pour baignades coordonnées par les CROSS sont une petite partie des noyades recensées en fin du présent bilan.

4. Moyens de secours mobilisés

En métropole, le nombre de moyens utilisés pour les opérations de secours et d'assistance :

| | Moyens nautiques | Moyens terrestres | Moyens aériens |
|-----------------------------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Plaisance | 3984 | 469 | 199 |
| Loisirs nautiques avec flotteurs | 1163 | 274 | 155 |
| Loisirs nautiques sans flotteurs | 569 | 457 | 258 |

5. Les moyens d'alertes en métropole :



La majorité des interventions en loisirs nautiques sont classées SAR, ce qui explique l'importance des moyens aériens. Une opération peut engager plusieurs engins de chaque famille.

II – ACTIVITES PLAISANCE A VOILE ET A MOTEUR :



Globalité :

Les 4589 opérations plaisance (Hors plongée) se répartissent comme suit :
(Entre parenthèse la variation en pourcentage avec la saison 2022) :

| | Métropole | Ultra-marins | Total |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Plaisance à moteur | 2466 (-8,3%) | 151 (-15%) | 2617 (-8,7%) |
| Plaisance à voile | 1724 (-6,7%) | 185 (-26,8%) | 1909 (-9,2%) |
| Annexe | 57 (-1,7%) | 6 (-71,4%) | 63 (-20,25%) |

La somme des moteurs, voiliers et annexes ne correspond pas au total d'opérations car un même flotteur peut être comptabilisé 2 fois. Exemple : un bateau à moteur et un voilier impliqué dans une même opération peut être comptabilisé comme 2 opérations. Il peut aussi arriver qu'une opération concernant une annexe soit attribuée à un flotteur de plaisance.

On note une baisse assez significative globale quels que soient les supports de plaisance.

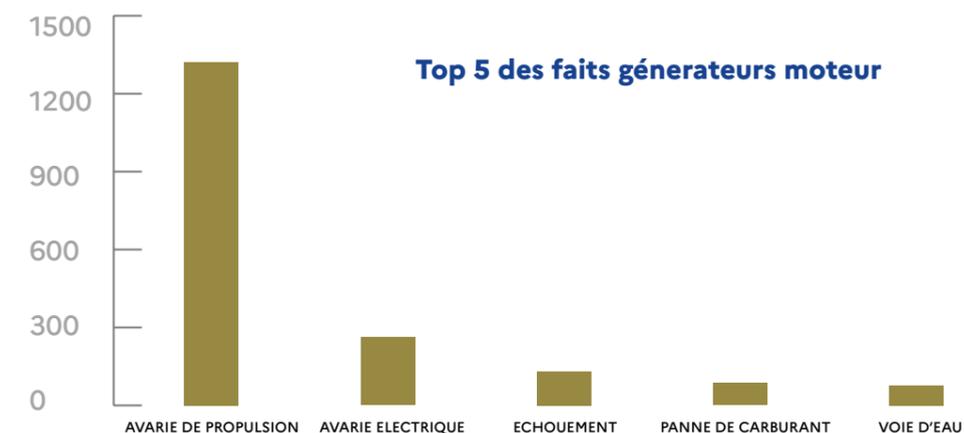


1. Plaisance à moteur :

Localisation des opérations en métropole :

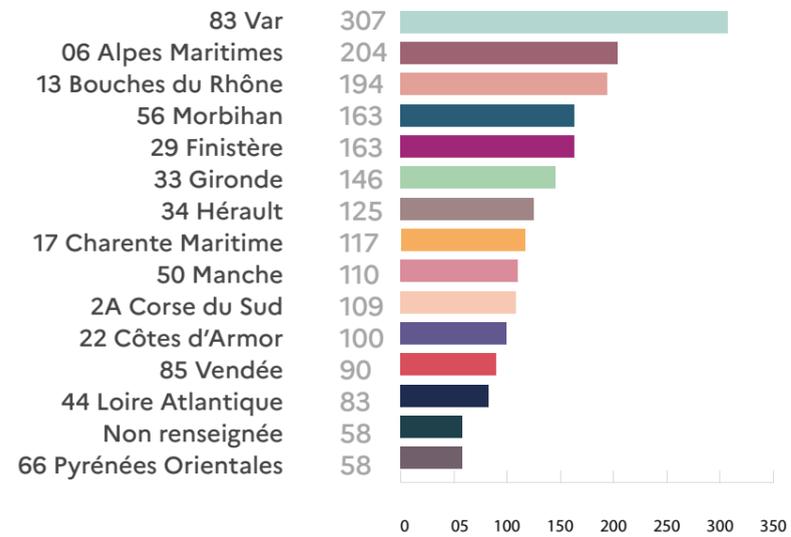
| | |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| Eaux territoriales (12 Milles marin/22,224 KM) | 1442 |
| Plage et 300 mètres | 704 |
| Responsabilité étrangère | 45 |
| Accès portuaire | 66 |

En métropole la majorité des opérations est déclenchée pour des problèmes techniques.

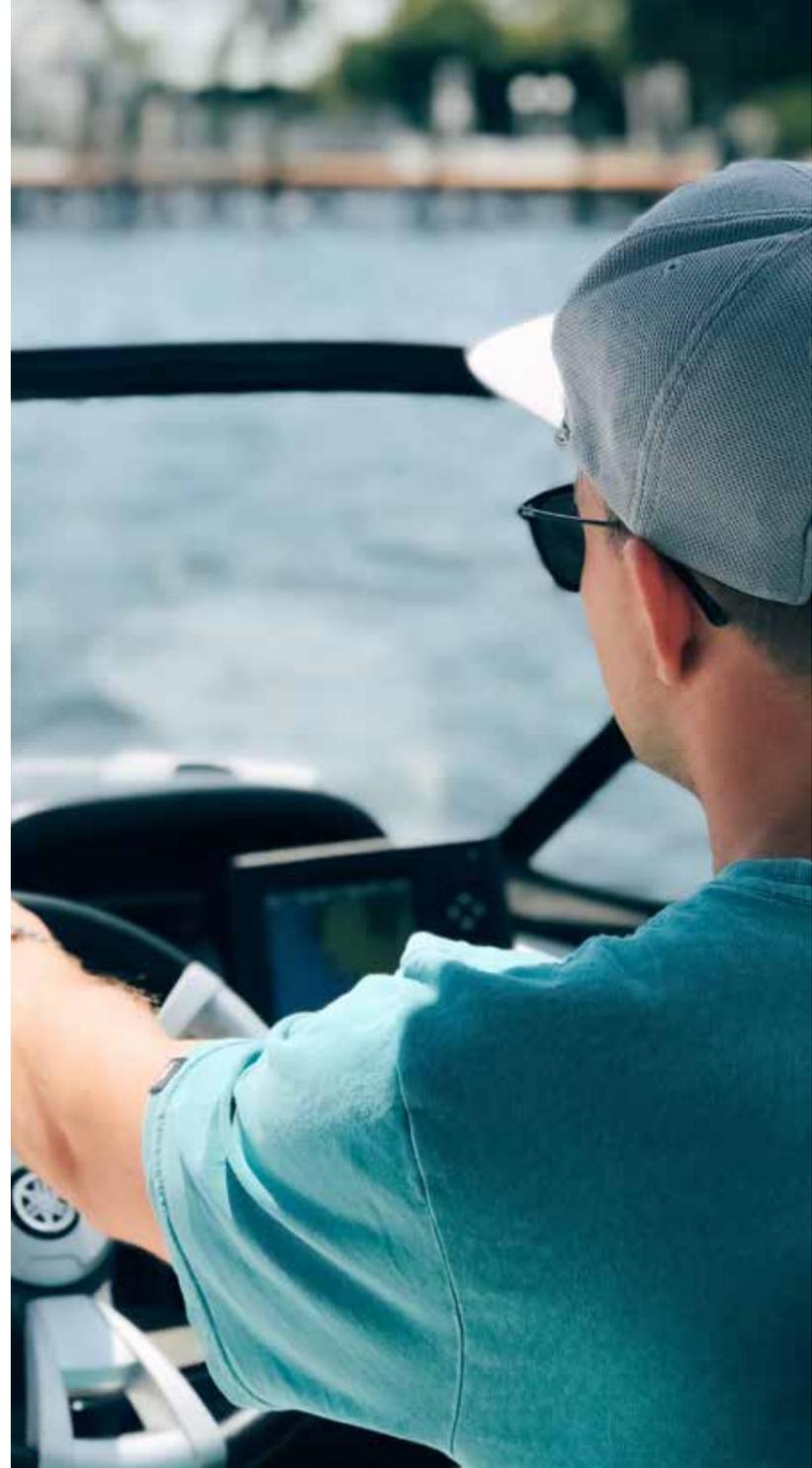




Localisation des opérations par département :



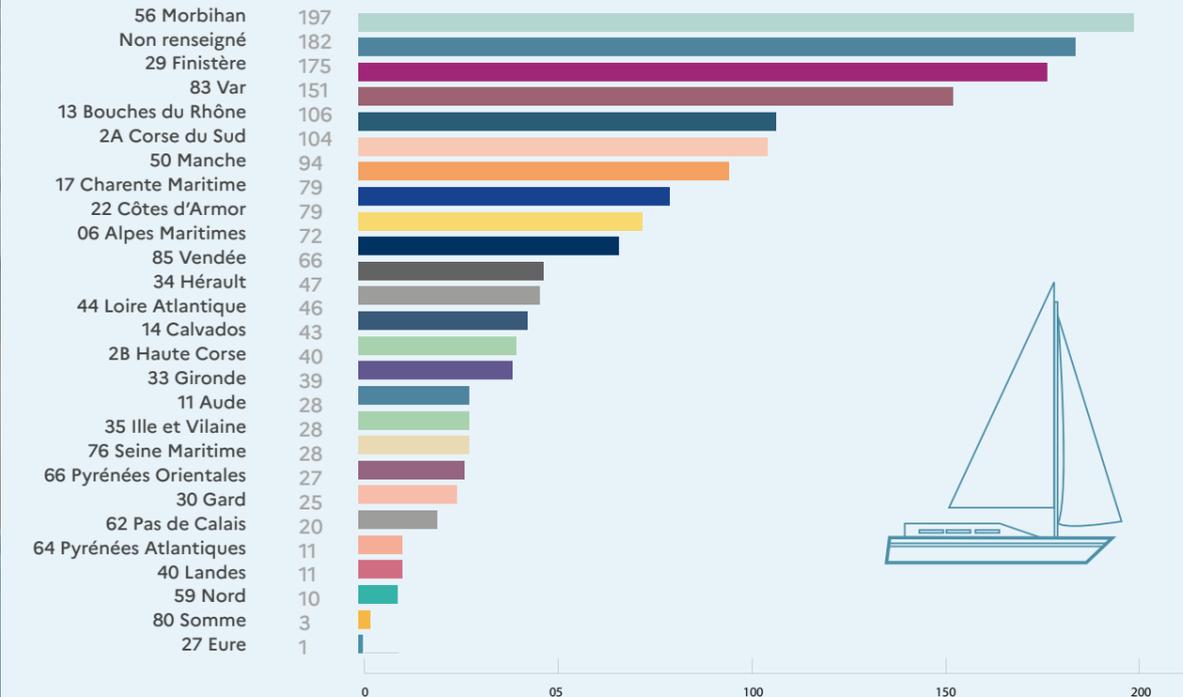
La Méditerranée demeure le bassin le plus sollicitant. La météo de l'été 2023 y a été notablement plus favorable.



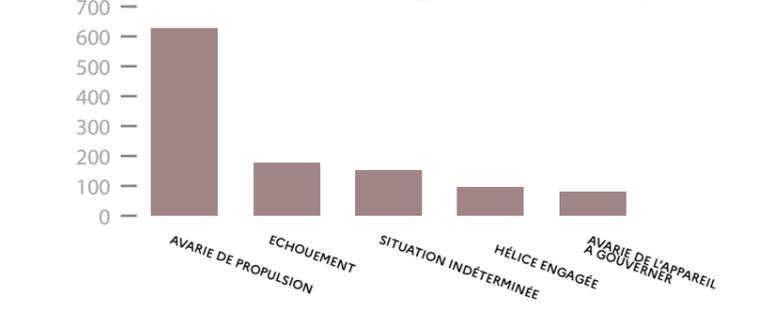
2. Plaisance à voile :

Localisation des opérations :

Morbihan, Finistère et Var sont les départements qui ont le plus sollicité les opérateurs de secours.

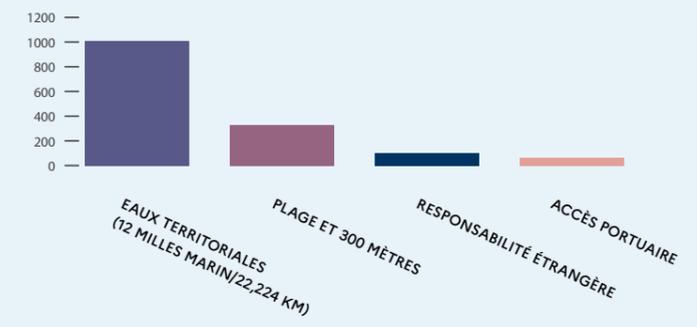


Les faits générateurs en plaisance à voile :



En métropole les interventions se situent géographiquement comme suit :

Lieux des opérations en métropole :



Source Préfecture Maritime Méditerranée

3. Bilan humain pour la plaisance :

EN METROPOLE

| | impliquées | secourues | blessées | disparues | décédées |
|---------------|------------|-----------|----------|-----------|----------|
| moteur | 8288 | 920 | 156 | 1 | 12 |
| voile | 4413 | 532 | 106 | 1 | 7 |
| annexe | 109 | 33 | 2 | 0 | 0 |

EN OUTREMER

| | impliquées | secourues | blessées | disparues | décédées |
|---------------|------------|-----------|----------|-----------|----------|
| moteur | 560 | 188 | 66 | 1 | 7 |
| voile | 422 | 83 | 6 | 0 | 0 |
| annexe | 13 | 10 | 0 | 0 | 0 |

En plaisance, sur les 29 décès/disparitions, seuls 15 décès sont liés directement à la pratique (7 chutes à la mer, 4 lors d'échouements, 2 chavirements, 1 à la suite d'une chute à bord et 1 lors d'une collision).



Source SE Mer



Source SE Mer



Source Préfecture maritime Méditerranée

Bilan pour la plaisance :

L'activité estivale 2023 a généré moins d'interventions qu'en 2022, une météo maussade dans la moitié nord de la France peut avoir agité dans ce sens.

C'est sans aucun doute une bonne nouvelle et les diverses campagnes de communication et de prévention produisent, on peut l'espérer, leurs effets.

De nombreuses journées de sécurité en mer ont été organisées par les trois Préfectures Maritimes.

Dans leurs volets contrôles, la majorité des résultats sont les suivants :

- le défaut ou l'obsolescence des équipements de sécurité reste la première infraction relevée pour les trois Préfectures Maritimes.
- l'absence de titre de navigation et/ou de permis vient en second lieu pour l'Atlantique.
- excès de vitesse selon les zones de navigation complète le registre des infractions. C'est le second motif d'infraction en Méditerranée ainsi qu'en Manche et Mer du Nord mais dans une moindre mesure.

Source Préfecture maritime Méditerranée



4. Quelques évènements marquants en plaisance pour la saison

Préfecture maritime Manche et mer du Nord
@premarmanche

5 juin 2023 - Décès en mer de trois plaisanciers à Boulogne-sur-Mer (62)

Les proches de 3 plaisanciers partis en mer sur un navire de plaisance de type "pêche-promenade" signalent au CROSS Gris-Nez que les plaisanciers ne sont pas rentrés à Ambleteuse (62).

Après analyse de la situation le CROSS dérouté un navire de pêche naviguant à proximité du secteur de disparition et mobilise deux moyens aériens pour effectuer des recherches:

- L'hélicoptère Dauphin de la Marine nationale;
- Un avion privé affrété par le ministère de l'intérieur et en vol au moment des recherches.

Le CROSS dérouté également plusieurs navires privés qui naviguent à proximité du secteur et qui participent ainsi aux recherches.

En milieu de nuit, c'est une personne à terre qui signale au CROSS qu'une coque de navire retournée, dérive dans la rade du port de Boulogne-Sur-Mer (62) et pourrait correspondre au signalement du pêche-promenade disparu. Le CROSS demande alors au plongeur de l'hélicoptère Dauphin d'aller vérifier la coque retournée et il engage en parallèle l'embarcation rapide, type "semi-rigide" du RIAS Abeille Normandie.

Le semi-rigide du RIAS récupère la coque retournée, confirme qu'il s'agit bien du navire recherché et qu'il est vide. Les investigations se poursuivent pour retrouver les 3 occupants. L'hélicoptère NH90 belge de Coxyde est également engagé.

Les différents moyens mobilisés poursuivent les recherches et le semi-rigide du RIAS découvre les 3 occupants malheureusement inanimés, dans le même secteur que l'embarcation retournée.

Les trois personnes malheureusement décédées en mer ont été prises en charge par la gendarmerie maritime à quai à Boulogne-sur-Mer (62).

Le 9 septembre à Marseille :

Treize blessés, dont quatre en urgence absolue, c'est le lourd bilan d'un accident survenu ce samedi vers 17 h au large de Marseille, à environ 200 mètres des côtes, après la collision entre un bateau qui transportait des plongeurs et une navette de tourisme.

III – LOISIRS NAUTIQUES :

Globalités :

Les CROSS ont coordonné 1700 opérations pour des loisirs nautiques cet été ce qui marque une baisse nous ramenant aux chiffres de 2021.

On distingue 1003 opérations pour loisirs nautiques avec flotteurs et 697 opérations sans flotteur. Le détail ci-après marque des tendances très variables selon les activités.

REMARQUE :

La somme des chiffres présentés pour chacune des activités ne conduit pas au total présenté ci-dessus car il convient de tenir compte des opérations indéterminées, chute de falaise, emportés par une lame, baignades etc... conduites par les CROSS.



1. Canoë-Kayak

La saison 2023 fait apparaître un nombre d'opérations équivalent à la saison précédente avec 138 opérations. Le point particulièrement positif repose sur l'absence de décès ou de disparition contrairement à la plupart des saisons précédentes.

En métropole :

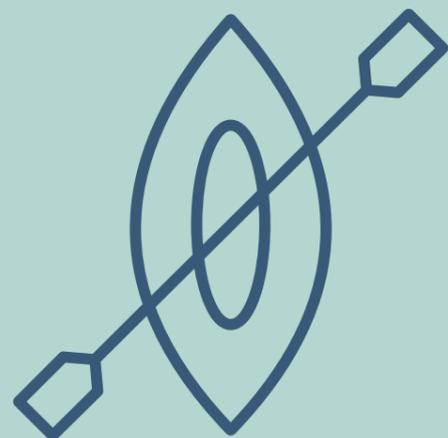
128
Nombre d'événements

246
Nombre de personnes impliquées

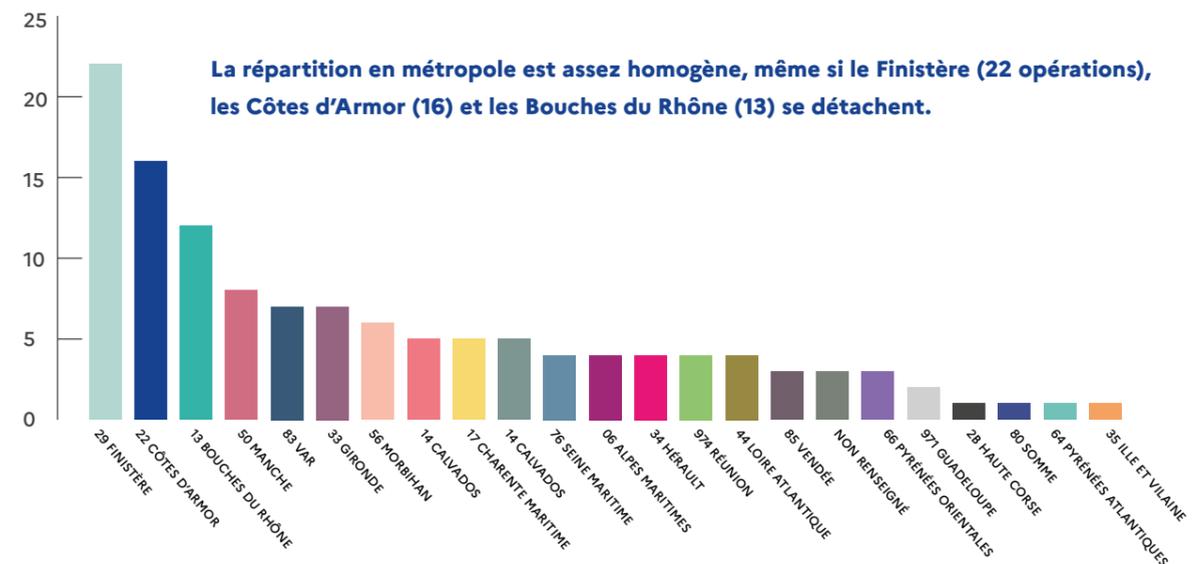
6
Nombre de personnes blessées

0
Nombre de personnes décédées

0
Nombre de personnes disparues



Carte Seastat (Source DGAMPA), Localisation des opérations Canoë kayak saison estivale 2023.



La difficulté à manœuvrer demeure le fait générateur le plus constaté par les CROSS suivi du chavirement et de l'inexpérience.

Au titre des faits marquants cette saison, notre attention a été attirée dès le 1er mai par une intervention coordonnée par le CROSS Med pour un groupe de 11 surf ski en difficulté au large du cap Couronne (Bouches-du-Rhône). L'organisation des secours a permis de récupérer l'ensemble des membres du groupe malgré des conditions engagées.



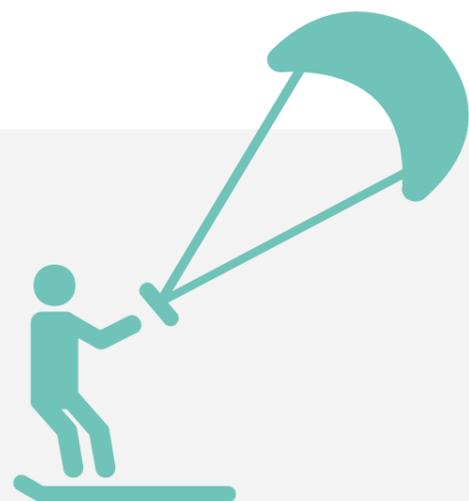
2. Kite surf

Les CROSS ont coordonné cet été 181 opérations pour la métropole et l'outre-mer, permettant de confirmer une baisse constatée depuis 2020 (272 opérations cet été là).

18% de ces opérations se sont conclues par des fausses alertes, le plus souvent déclenchées par des témoins à terre qui pensent déceler un pratiquant en difficultés. L'expansion du wingfoil expliquerait aussi peut être l'évolution des pratiques liées au kite.

Le bilan humain fait apparaître 5 personnes blessées et aucune décédée ou disparue, ce qui est à souligner pour une pratique qui est souvent présentée comme accidentogène. Les efforts des fédérations (FFVoile et FFVol Libre) et des ministères chargés de la mer ou des sports ont certainement contribué au développement de pratiques prudentes.

Les opérations s'étalent sur l'ensemble du littoral métropolitain avec néanmoins une prépondérance dans les départements du Finistère (17), du Var (15) et de la Charente-Maritime (12). Le principal fait générateur enregistré par les CROSS est la difficulté à savoir manœuvrer son engin. Le passage des néo-pratiquants par un stage avec un moniteur diplômé ne peut être qu'une nouvelle fois conseillé.



Carte Seastat (Source DGAMPA), Localisation des opérations Kite surf saison estivale 2023.

Les principaux facteurs aggravants, lorsqu'ils ont pu être renseignés dans les opérations CROSS, sont la présence de foils, les conditions météorologiques ou l'absence d'un moyen de communication.

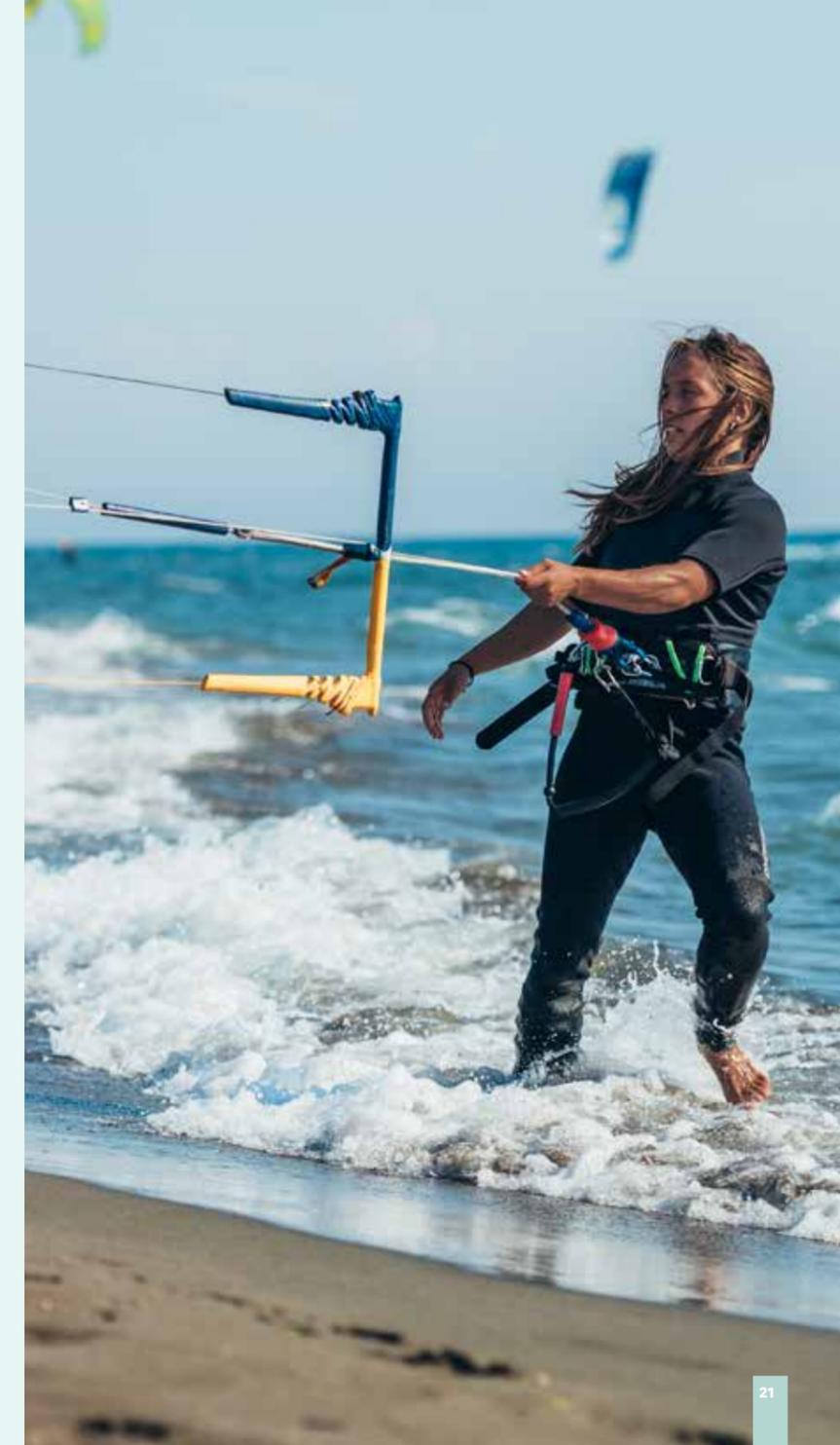


Source FFVL 2022, Référentiel sauvetage et Kite surf

Précisions sur le wingfoil :

Afin d'accompagner au mieux le fort développement de ce support, la filière professionnelle s'est adaptée en proposant des formations dans les clubs de voiles.

Aucun accident grave n'est à déplorer mais des règles de sécurité sont à respecter. Parmi celles-ci, on peut noter la proximité avec d'autres pratiquants de loisirs nautiques afin d'éviter les conflits d'usage. Le Secrétariat d'État chargé de la mer en collaboration avec la Fédération Française de voile a édité un document pour accompagner le développement de cette pratique.



3. Les véhicules nautiques à moteur (Jet ski)

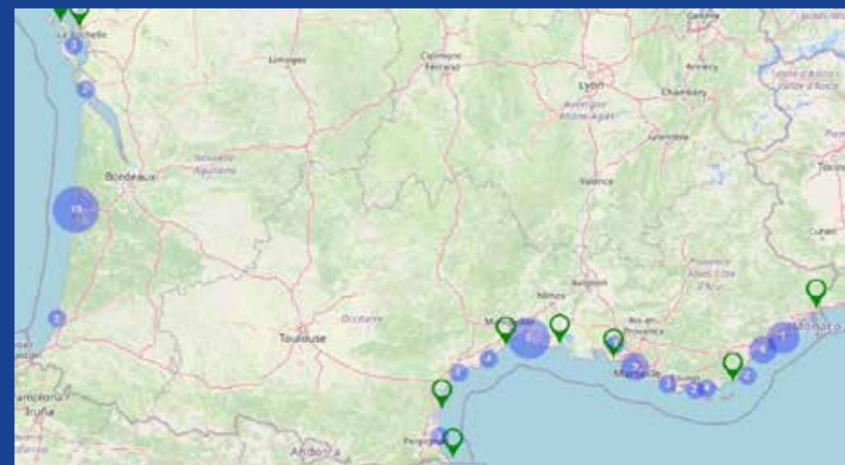
Les opérations déclenchées dans les CROSS pour les VNM connaissent une recrudescence durant l'été 2023 (151 contre 122 lors de l'été 2022 et 127 sur la même période en 2021).

La carte fait apparaître une concentration accrue en atlantique sud et en méditerranée.



Carte seastat - VNM saison estivale 2023 - source DGAMPA

La comparaison avec la carte de l'été 2021 est instructive notamment en Nouvelle-Aquitaine.



carte seastat - VNM saison estivale 2021 - source DGAMPA

Très peu d'opérations se concluent par une fausse alerte (3,5%).

Les avaries de propulsion et les avaries électriques représentent plus de 52% des faits générateurs pour ces flotteurs.

Au titre du bilan humain, on déplore 2 personnes décédées suite à des chutes et 10 blessées liés majoritairement à des collisions ou chutes.

Les messages de prévention doivent être maintenus voire consolidés. Les évolutions réglementaires engagées en 2023 sur l'équipement devraient contribuer à la sécurisation de l'activité. Certaines autorités soulignent par ailleurs les infractions constatées pour ce type de flotteur notamment liées au défaut de permis ou à des vitesses excessives dans des zones réglementées.



LE CODE DE BONNE CONDUITE EN VNM*

*Véhicule Nautique à Moteur

- ### 1 JE RESPECTE LA RÉGLEMENTATION MARITIME ET LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES

 - Mon VNM est immatriculé et je suis en mesure de présenter tous les papiers (permis, carte de circulation, attestation d'assurance).
 - Je ne navigue pas dans la bande des 300 mètres.
 - Je navigue à vitesse réduite dans les ports et je respecte strictement le balisage et les limitations de vitesse.
 - Je ne navigue pas à plus de deux milles nautique d'un abri et ne navigue pas la nuit.
- ### 2 JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

 - Je prends garde aux rejets d'essence lors du remplissage de mon réservoir.
 - Je ne jette pas de déchets à l'eau ou sur les plages.
 - Je ne modifie pas l'échappement ou la boîte à eau de mon VNM.
 - Je limite le temps de rinçage moteur au strict minimum.
 - Je respecte la faune et la flore, j'adapte ma vitesse aux abords des zones à forte densité de population animale.
- ### 3 JE PARTAGE LA MER

 - Je respecte les autres embarcations en m'écartant de leur route car je n'ai aucune priorité en VNM.
 - Je m'écarte des côtes afin de ne pas déranger les habitations aux alentours et surveille le sens du vent.
 - Trop de bruit nuit aux autres. Faites attention à votre conduite afin de limiter les nuisances sonores.
 - Je ne me rapproche pas trop du rivage où les autres usagers nagent et s'amuse.
- ### 4 JE NAVIGUE RESPONSABLE

 - Je me renseigne sur la météo, je vérifie mon niveau de carburant et ma batterie.
 - Si j'emmène un enfant, je vérifie que sa taille lui permette d'avoir les pieds à plat dans les baquets.
 - Je préviens un proche de ma sortie en mer afin qu'il puisse prévenir le CROSS en cas d'inquiétude.
 - Je navigue de préférence à plusieurs car c'est un gage de sécurité en mer.
 - Je ne quitte pas mon VNM en cas de panne.
- ### 5 JE RESPECTE LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION DANS LES PORTS

 - Je ne dégrade ni les mises à l'eau ni leurs abords.
 - Je ne gare ma remorque que dans les parkings autorisés.
 - Je respecte les autres plaisanciers et attends mon tour pour mettre à l'eau mon VNM.
- ### 6 JE NAVIGUE AVEC TOUT LE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

 - Un gilet de sauvetage de 50N jusqu'à 2 milles et 100 N jusqu'à 6 milles pour chaque personne.
 - Un équipement néoprène (short, shorty, combinaison intégrale) d'une épaisseur minimale de 2mm, pour chaque personne.
 - Un moyen de repérage lumineux porté par chaque personne à bord.
 - Un dispositif de remorquage (point d'ancrage et bout de remorquage).
 - Je m'assure que le coupe-circuit est bien attaché à mon gilet de sauvetage pour couper le moteur en cas de chute du pilote.
 - Un téléphone portable ou une VHF intérieure à six watts.
 - Je suis les recommandations d'utilisation des constructeurs (port des gants, combinaison, isothermique, lunettes...).

Source FIN et constructeurs

4. Planche à voile

91 opérations ont eu lieu en Métropole, la moitié de celles-ci ont eu lieu en Finistère, Morbihan et Côtes d'Armor. 2 interventions seulement ont eu lieu en Outre-Mer.

Pour plus de la moitié des évènements, ce sont des difficultés à manœuvrer qui ont généré le déclenchement des secours. Dans 14 cas des moyens aériens ont été engagés.

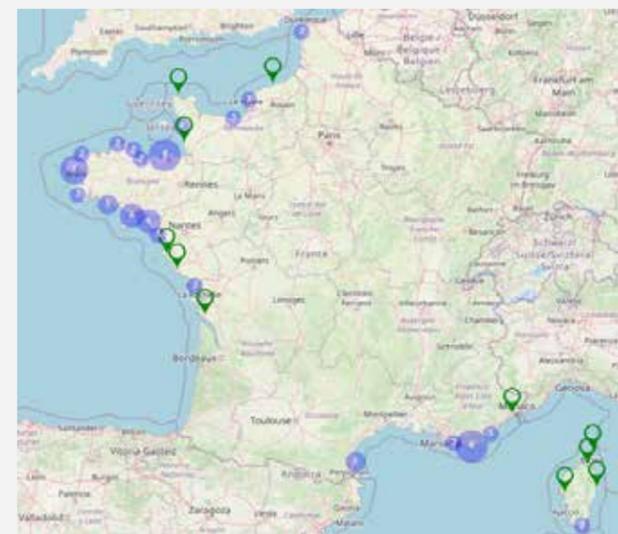
La météo (force, orientation du vent et les évolutions attendues), sont des paramètres à consulter avant chaque session de pratique.



Photos P. GOMBERT - © Ecole Nationale de Voile

PLANCHE À VOILE

- ▶ Votre zone de pratique se situe au-delà de 300 mètres du rivage.
- ▶ Empruntez les chenaux balisés pour y accéder.
- ▶ Ne vous éloignez pas à plus de 2 milles (3 704 mètres) d'un abri.
- ▶ Pour être vu, munissez-vous d'équipements facilitant le repérage (moyen lumineux).
- ▶ Si vous débutez, ne sortez pas par vent de terre.
- ▶ Équipez-vous d'un équipement individuel de flottabilité.
- ▶ En cas de danger, n'abandonnez pas votre planche.



Carte Seastat (Source DGAMPA)



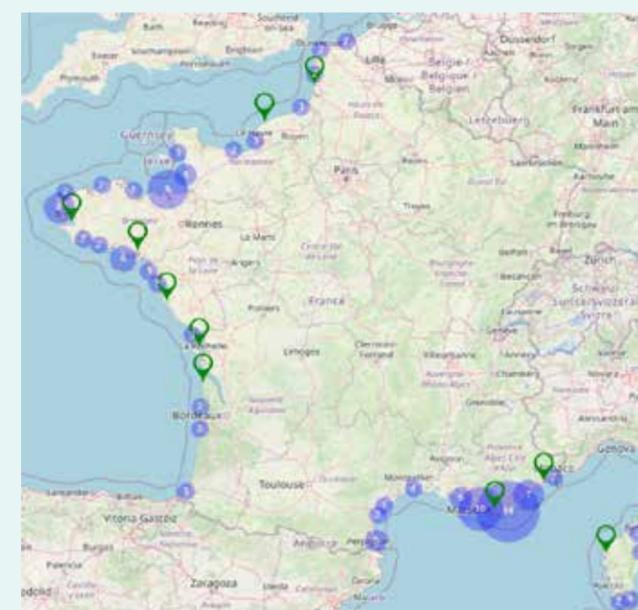
Prévenir ses proches de ses intentions de zone de pratique est essentiel pour faciliter les secours.

5. Paddle

Le nombre d'opérations, en métropole et outre-mer, est en baisse cet été de 20% (149 opérations contre 185 à l'été 2022) pour cette pratique qui n'a pourtant cessé de se développer ces 10 dernières années. Ainsi, le nombre d'opérations pour paddle est supérieur au nombre d'opérations pour kayak.

93% de ces opérations ont été classées SAR et une personne est décédée vraisemblablement par suite d'un malaise cardiaque en Côtes d'Armor.

18% des opérations se sont conclues sur une fausse alerte. Afin d'éviter la mobilisation de moyens de secours inutilement, il est important de toujours souligner la nécessité de prévenir ses proches et/ou l'intérêt d'emporter un moyen de communication.



(Carte Seastat-Source DGAMPA)

Les départements les plus sollicitant sur la période sont le Var (24 opérations), le Finistère (16 opérations) et les Bouches du Rhône (11 opérations). On constate une nette diminution sur le littoral coordonné par le CROSS Etel (-45%).



6. Plongée (Bouteille, apnée et chasse sous-marine)

La métropole et l'outre-mer ont connu 237 opérations représentant une augmentation de 9% par rapport à l'année passée.

La Méditerranée concentre une fois de plus la majeure partie des opérations de secours :
 Les CROSS de la Garde et d'Ajaccio ont ainsi coordonné 161 opérations. Le Var (85), les Bouches du Rhône (19) et la Corse du Sud (18) sont les plus impactés.

Les opérateurs CROSS rapportent que la pratique de la chasse sous-marine a généré 37 interventions et celle de l'apnée 34.

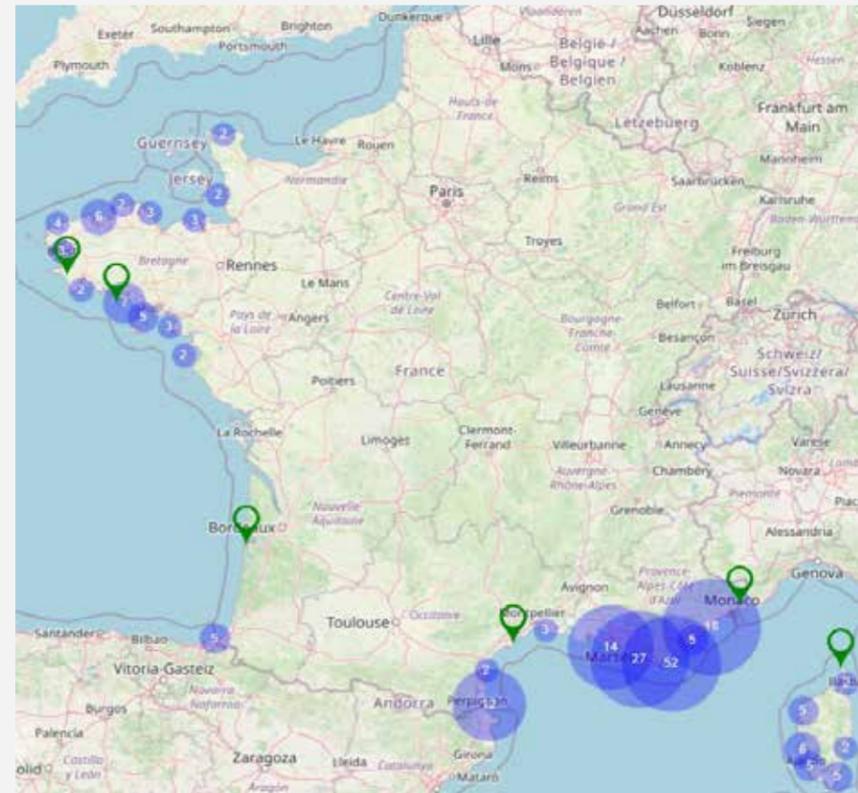
Pour information 58 128 plongées ont été déclarées en 2020 dans le parc national de Port-Cros.

14

Nombre de personnes décédées



Le bilan humain est quasi-stable par rapport à 2022 avec 14 décès dont 4 en apnée, 5 en bouteille et 5 en chasse-sous-marine.



(Carte Seastat-Source DGAMPA)



Source Préfecture maritime Méditerranée



Source Préfecture maritime Méditerranée



7. Isolement par la marée et envasement

139 opérations ont été nécessaires soit 18% de moins que la saison dernière.

Le nombre de personnes impliquées a aussi diminué de 14% (417). Côtes d'Armor (38), Manche (28) et Pas de Calais (20) sont les départements les plus impactés.

33 opérations ont nécessité une intervention aérienne. Les zones du sud de Berck et de la baie du Mont Saint Michel ont été les plus impactées.

Au contraire de l'année passée, les dates des grandes marées ont été moins conjuguées avec les périodes de congés : 2 coefficients de plus de 90 en Mai, Juin, Juillet et 3 en Août et Septembre dont 2 à des périodes au cours desquelles la majorité des vacanciers avaient quitté le littoral.

En 2024 des forts coefficients auront lieu pendant la semaine de l'Ascension (comprenant le mercredi 8 mai), et une grande marée par mois en Juillet, Août et Septembre.



Carte Seastat (Source DGAMPA)



8. Les données complémentaires de la SNSM (Hors Cross avisé)

Cette année les 230 postes de plages étaient dotés du système de saisies de données SAUVAPLAGE. Le bilan d'activité des Nageurs Sauveteurs pour la saison estivale peut ainsi pour la première fois être évoqué dans le bilan estival.

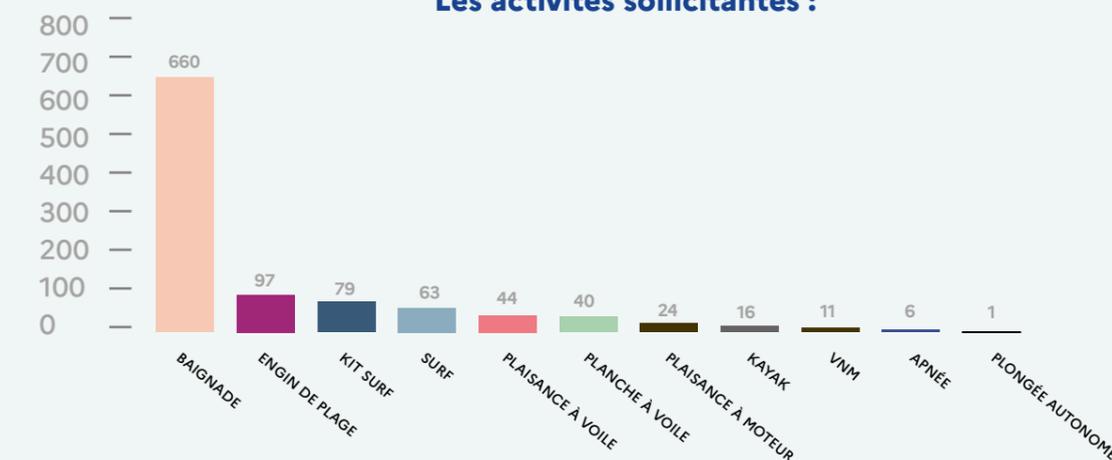
Hors Cross avisé, dont les statistiques figurent précédemment, 1701 interventions, dont 1041 concernaient directement une activité nautique, se sont déroulées cet été.



Carte des postes de plage SNSM



Les activités sollicitantes :



Pour la baignade, les principales interventions se sont déroulées en Pays de Loire (211), Bretagne (162), et Occitanie (94). Les départements les plus concernées sont la Vendée (130), le Morbihan (76) et l'Hérault (65).

9. Quelques évènements marquants en loisirs nautiques durant l'été 2023 :

Le 3 août une sortie sur l'étang de Berre avec un jet ski, loué semble-t-il en dehors du cadre légal, provoque la chute des 2 passagers dont l'un de 23 ans sera retrouvé décédé quelques jours plus tard.

Le 27 mai à Etretat un groupe de 12 personnes est isolé par la marée au « Trou à l'homme ». Le CROSS Gris Nez engage alors des moyens terrestres, nautiques et aériens permettant de porter secours à l'ensemble du groupe.

Plongée avec 2 décès dans le sud.

JUILLET

Début du mois : série noire de noyades dans le Finistère (4 décès en un week-end dont 3 en presqu'île de Crozon).

27 mai 2023 - Sauvetage de 12 personnes isolées par la marée au trou à l'homme à Etretat (76)

Le CROSS Gris-Nez est informé par le CODIS76, que douze personnes sont isolées par la marée au Trou à l'homme à Etretat (76).

Le CROSS Gris-Nez décide alors d'engager l'hélicoptère Dragon 76 de la Sécurité civile. En parallèle, un moyen nautique des sapeurs-pompiers est déployé pour porter secours aux personnes.



Source : Bilan Préfecture Maritime Atlantique



IV - LES NOYADES SUIVIES DE DÉCÈS EN MER ET EAUX INTÉRIEURES :

À la demande du ministère des Sports et en partenariat avec Santé Publique France, le SNOSAN assure une veille de l'accidentalité liée aux noyades sur l'ensemble du territoire maritime et continental. Pour cela, il s'appuie sur les opérations coordonnées par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), les bulletins du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) du ministère en charge de la transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et sur une veille presse. Seul l'âge des victimes mineures parvient au SNOSAN.

À la demande de Santé publique France, cette année, la période observée se situe du 1er juin au 30 septembre.

Santé Publique France a recensé les admissions aux urgences pour cause de noyade tandis que le SNOSAN a eu pour mission de recueillir les données concernant les noyades suivies de décès.

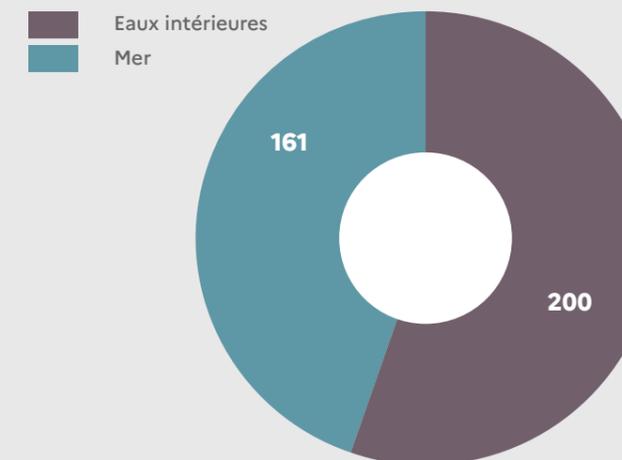
Des points épidémiologiques sont parus pour informer le public tout au long de l'été.

1. Nombre de victimes et répartition selon les lieux de pratique :

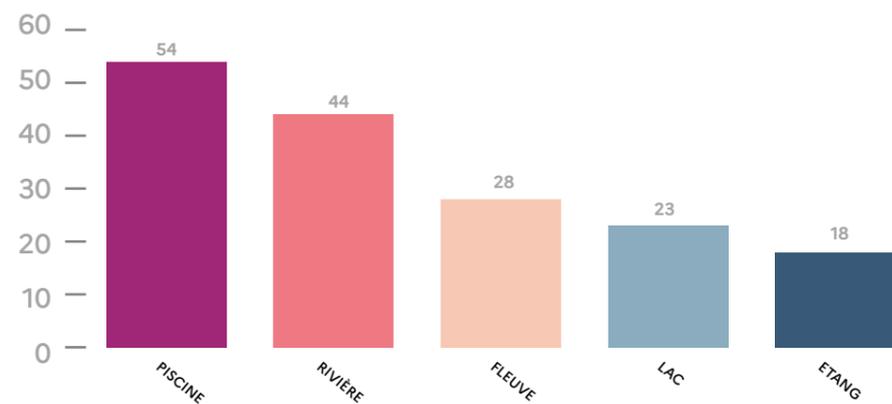
Avec 361 décès ou disparitions cette saison, le nombre de victimes est en baisse en comparaison avec la saison précédente qui comptait 446 victimes. Notons que pour cette saison 2023, 31 mineurs sont décédés dont 13 dans la tranche d'âge 0-5 ans.



Répartition mer et eaux intérieures saison 2023 :



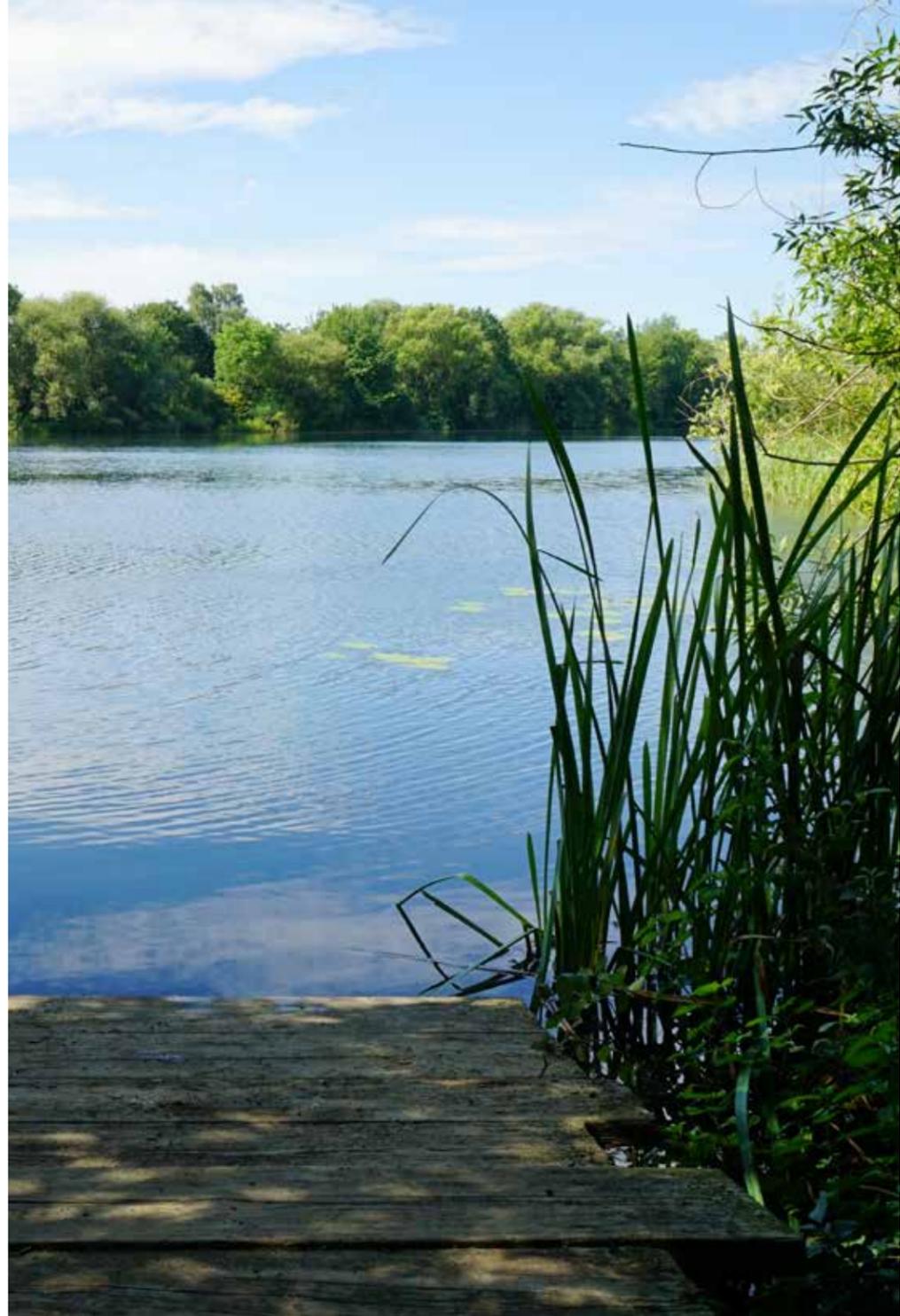
Les zones les plus concernées en eaux intérieures :



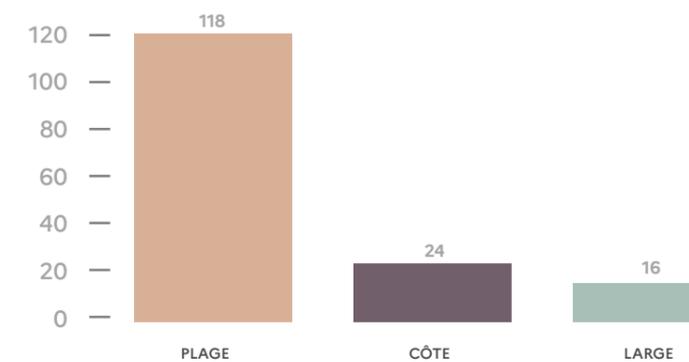
Outre les noyades mortelles en piscine qui représentent 54 décès, les différentes zones de baignades naturelles s'étalent sur un linéaire de rivages énorme à disposition des baigneurs : 525 000 kilomètres en comprenant tous les cours d'eau, rivières, fleuves, torrents de plus de 1 kilomètre. Il convient d'ajouter les lacs, étangs, plans d'eau aux possibilités d'accès.

Or, un pourcentage très faible dispose de segments sous surveillance durant l'été. Les messages préventifs de mise en garde restent, surtout en période météorologiques chaudes, les meilleurs outils.

La connaissance des lieux les plus fréquentés par les autorités en place peut aussi permettre de disposer des affichages de précautions et de mise en garde à proximité des accès.



Les zones les plus concernées en mer :



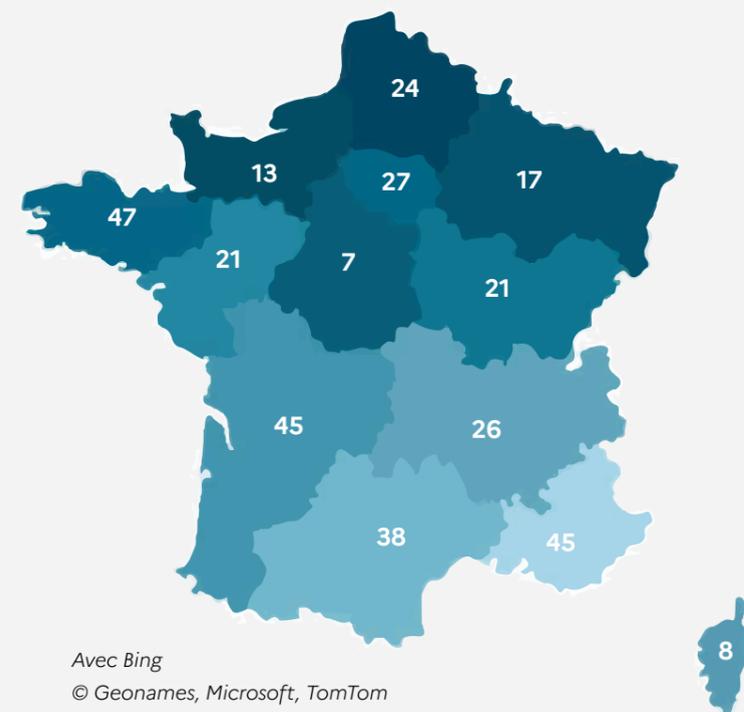
118 noyades mortelles ont eu lieu à proximité d'une plage. Il est important de privilégier une pratique dans des zones surveillées aux horaires de veille des postes de plages.



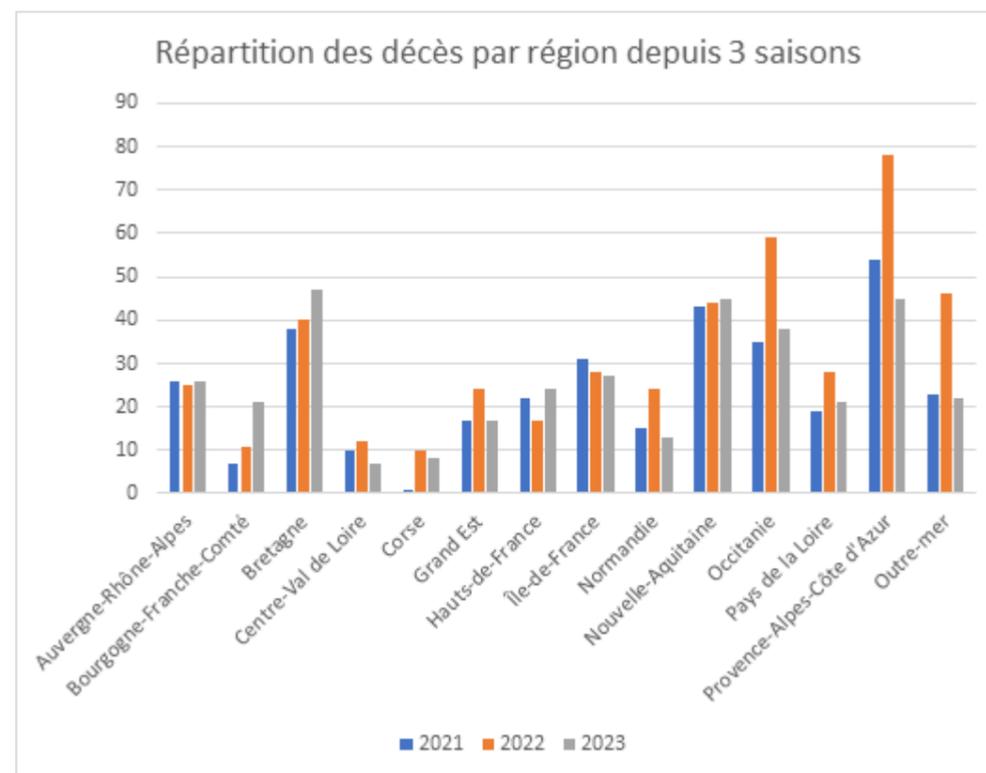
2. Répartition géographique :

La répartition des décès par noyade sur le territoire cette saison marque une fois de plus la place de régions déjà bien identifiées : Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes Côte d'Azur. On remarque le net recul de la région Occitanie qui retrouve son niveau de 2021.

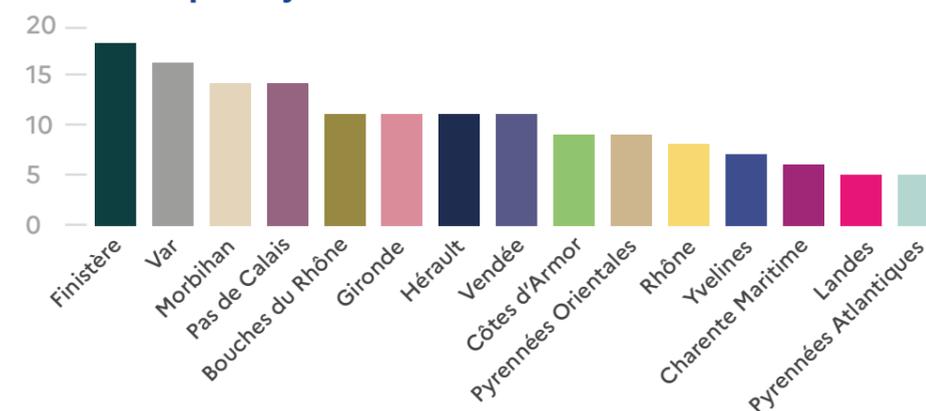
Répartition par région des décès par noyade, saison 2023 :



Evolution des décès par noyade dans les régions depuis 3 ans :



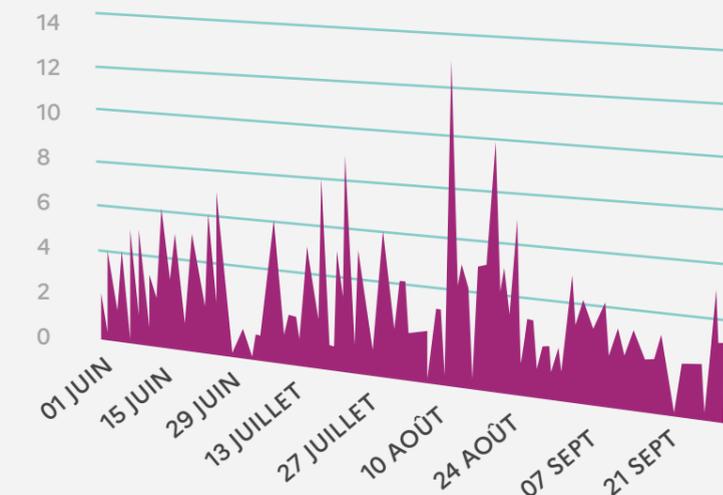
Les 10 premiers départements concernés pour des décès par noyade en 2023 sont :



L'année 2022 a été particulièrement létale sur bon nombre de territoires. La Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne voient leur nombre de victimes augmenter constamment. Le Finistère concentre à lui seul 18 noyades fatales.

3. Répartition chronologique :

Répartition durant la période observée :

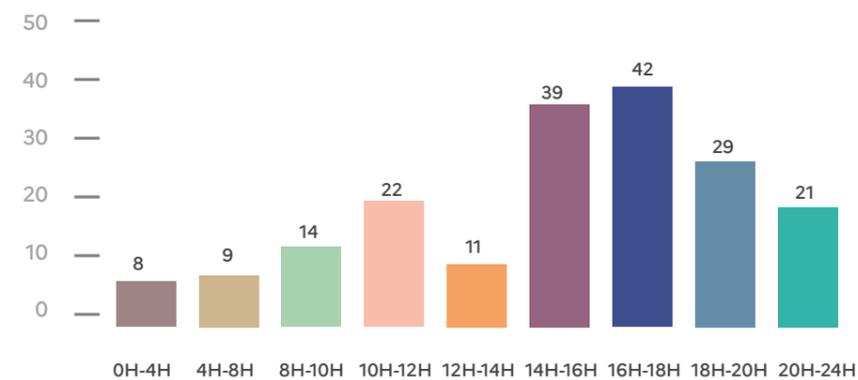


On remarque deux journées noires cette saison :

Le samedi 12 août, 13 personnes sont décédées dont 6 migrants à Calais.
Le dimanche 20 août, 5 victimes en bord de plage et 5 victimes en eaux intérieures.

Répartition selon les tranches horaires :

En eaux intérieures

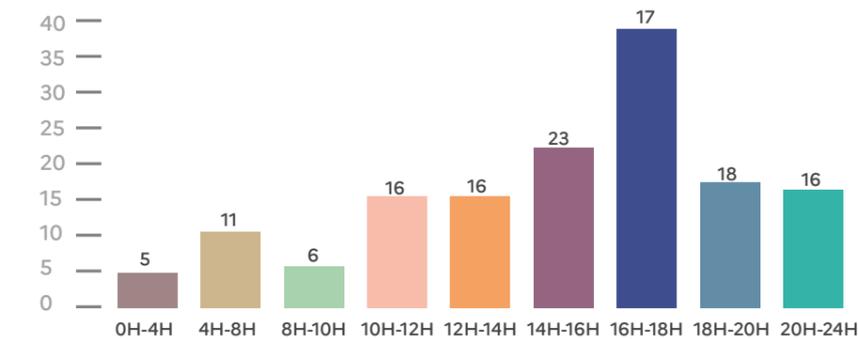


Certaines données nous parviennent sans horaires

La seconde partie de la journée jusqu'à 20h connaît une grande partie des accidents.



En mer



Certaines données nous parviennent sans horaires

La tranche 10H/18H représente 62% des noyades suivies de décès en mer.

Les messages de prévention, tant pour la mer que pour les eaux intérieures, pourraient intégrer également les heures critiques afin de sensibiliser les populations sur les réflexes à maintenir notamment dans ces créneaux horaires.

4. Les décès en piscine :

Cette saison, **54 personnes** ont perdu la vie en piscine dont **53 en piscine privée** et 1 en piscine publique du 1er juin au 30 septembre (Ce chiffre s'élève à 62 personnes si l'on intègre le mois de mai).

De juin à septembre, on déplore parmi elles **11 mineurs dont 7 avaient entre 0 et 5 ans**. Les campagnes de sensibilisation à la surveillance avec capacité d'intervention immédiate méritent d'être répétées.



Pour la sécurité de vos enfants

**Accompagnez-les
toujours dans l'eau**

Toutes les bonnes pratiques :
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/



Les décès en piscine :
C'est en Haute-Garonne et dans le Var que
le nombre de noyades suivies de décès en
piscines est le plus important (8).





GOUVERNEMENT

*Liberté
Egalité
Fraternité*

